



## Les échos du Conseil municipal du 19/02/2019, 20h30: produit par le Génoméfain Net

On peut estimer à une quarantaine de personnes la présence dans la salle du conseil de ce soir parmi lesquelles deux représentants de la presse locale. Cette présence est expliquée par le point 1 de l'ordre du jour. On sent une certaine tension.

Le quorum est atteint à 20h30.

Madame le Maire propose que Josiane CHAROPPIN (qu'elle remercie au passage d'être revenue de sa résidence lointaine) soit secrétaire de séance qui accepte.

Etaient présents: Jacqueline VANBERSEL, Georges BERSON, Jacky BEAUDOIR, Dominique LABARRE, Bériza ZIEGLER, Christèle MARIN, Josiane CHAROPPIN, Pierre HAUTOT, Éric MAURIERAS, Anne-Marie KRAUZE, Céline TESSON, Camille BALARD, Françoise RIBEIRO et Isabelle DANINTHE pour la liste « Une équipe forte pour agir ensemble » (EFAE);

Gérard CHATIN et Patricia BARBIER pour la liste « Un nouvel Avenir pour Sainte-Geneviève »(NASG) ;

Martial ROZE et Amélie LIARD-VAGNER pour la liste Demain Sainte-Geneviève (DSG)

Absents excusés avec pouvoir : Pascal BREBANT pouvoir à Georges BERSON, Christopher MOUTHINO pouvoir à Jacky BEAUDOIR, Claude GARDETTE qui arrivera à 22h50 pour la liste a donné pouvoir à Dominique LABARRE pour « Une équipe forte pour agir ensemble » (EFAE) ;

Thierry REMOND pour la liste « Un nouvel Avenir pour Sainte-Geneviève »(NASG) a donné pouvoir à Jacqueline VANBERSEL

### 1) Décision de maintien ou non d'un adjoint dans ses fonctions suite à un retrait de délégations :

Madame le Maire souhaite ne pas donner d'explication autres que celle qu'elle a retiré ses délégations à Daniel VEREECKE, 1<sup>er</sup> adjoint, que pour l'instant il garde cette fonction mais sans les pouvoirs que donnait cette délégation. Il perd ses indemnités et la décision à prendre consiste à lui retirer sa fonction de 1<sup>er</sup> adjoint.

Daniel VEREECKE demande la parole et exprime son incompréhension de la décision prise par Madame le Maire. Il lui demande de donner plus d'explications que celles données ces derniers jours dans la presse.

« La presse a tout dit » rétorque-t-elle avec un début d'énervement. Mais les vrais sujets ne manquent pas, il y a celui de la future échéance de 2020 « que tu.. que vous prépariez derrière mon dos » renvoie-t-elle en direction de Daniel VEREECKE « Il y a aussi les décisions prises sans mon aval,..... »

Daniel VEREECKE évoque une autre préparation de liste organisée par un trio constitué par Beriza ZIEGLER, Dominique LABARRE et Jacqueline VANBERSEL, tu es manipulée par Beriza ZIEGLER.

Madame le Maire tente de relancer le vote en précisant qu'elle a apporté toutes les explications nécessaires à ces colistiers.

Gérard CHATIN intervient pour demander que tous les élus soient informés, évoque le respect de l'opposition, et indique que le public venu nombreux n'est pas là pour rien, il attend lui aussi des explications, il y a droit. Il déclare qu'il ne prendra pas part au vote. Il rappelle qu'il y a déjà eu une destitution curieuse qu'il n'a pas votée et que cette seconde est un règlement de compte. Il rappelle que l'adjoint dispose d'un délai de recours dont il n'est même pas tenu compte.

Pierre HAUTOT abonde dans le même sens et indique que « bien que membre de la majorité, il n'a pas bénéficié d'explication...

Jacqueline VANBERSEL reprend en indiquant qu'elle « n'a pas à s'expliquer, l'opposition est respectée mais.... je ne suis pas manipulée... » et conspuie Gérard CHATIN pour « près de 400 lettres qu'il lui aurait envoyées ». Il lui demande de les publier et déclare « s'il n'y avait pas tant à dire, il n'y aurait pas tant à écrire.. »

Pierre HAUTOT demande la parole et « rappelle à un peu plus de dignité. Je vous connais, dit-il en direction de Jacqueline VANBERSEL. Je vous ai défendu, je vous ai soutenu, face à Gérard CHATIN même quand ce n'était pas défendable. Alors il y a le sacrilège des photos, vous m'avez retiré les droits sur Face Book, depuis il n'y a plus de comm... »

Jacqueline VANBERSEL exprime qu'elle s'en moque des photos qu'elle en a 1 500 chez elle. Ce n'est pas ça, tout est préparé en dessous sans m'en parler... dénonce-t-elle. J'ai été insultée (par Daniel VEREECKE) devant 5 personnes, j'ai des témoins, je ne les citerai pas mais j'ai des témoins...

Dominique LABARRE tente de ramener à la raison par un « Ca suffit les mensonges... »

Elle est interrompue par Beriza ZIEGLER qui prend la parole « nous avons voulu arrêter le Face Book où il y avait trop de photos d'élus maintenant on passe des annonces d'associations ou de la Commune. Il n'y a pas de manipulation, je n'ai manipulé personne, qui peut imaginer que l'on puisse manipuler Madame le Maire. C'est Daniel VEREECKE qui nous a manipulés avec un restaurant scolaire de 257 places au lieu de 400 annoncées, un parking à 400 000€ qui ne profitera qu'à l'ILEP dont d'ailleurs Daniel VEREECKE est devenu membre du CA, il y a peut-être conflit d'intérêt..., des plans pour les écoles commandés sans accord du Maire...

Gérard CHATIN prend la parole et exprime sa satisfaction des déclarations de Beriza ZIEGLER qui, selon lui, n'a fait qu'expliquer tous les dysfonctionnements de la majorité municipale, du Conseil municipal quand avons-nous des documents précis ? des notes pour voter clairement ? des comptes rendus de commissions ?

Camille BALARD propose de passer au vote.

Madame le Maire propose de désigner deux assesseurs, elle propose Josiane CHAROPPIN, puis se tourne vers Martial ROZE à qui elle propose d'être le deuxième.

Après quelques échanges encore un peu vifs on passe au vote.

Josiane CHAROPPIN appelle les élus à voter à bulletin secret en respectant l'ordre du tableau.

Le dépouillement est assuré par les deux assesseurs. Il y a 22 votants dont quatre pouvoirs, Gérard CHATIN ayant déclaré qu'il ne participerait pas au vote.

Le maintien de Daniel VEREECKE comme 1<sup>er</sup> adjoint obtient 11 voix, alors que sa destitution obtient 10 voix, il y a un vote nul (deux bulletins différents dans l'enveloppe).

*Commentaire : Cet évènement ne relève pas le débat des Conseil municipaux, il est du plus bas niveau dans ses débats. Il met à jour des anomalies importantes dans le fonctionnement de l'exécutif municipal, de la majorité et même du Conseil municipal. Certaines ont souvent été dénoncées dans ces colonnes et dans les publications du GRG. Elles sont désormais avérées, même par les déclarations d'une adjointe non encore destituée, elle...*

*En effet, dans un tel système, la question est « à qui le tour ? »*

*Avec ce vote, le Conseil municipal cherchera sa majorité et le 1<sup>er</sup> adjoint sans délégation peut s'appuyer sur un vote fort pour faire recours de son retrait de délégation.*

Un point 2 prévoyait de voter sur la détermination du nombre d'adjoints. Vraisemblablement le projet était de le ramener à 5. Nous y reviendrons plus loin.

## 2) Décision prise dans le cadre de la délégation reçue pour la signature des marchés :

Madame le Maire annonce des dépenses différentes, l'excitation aidant, c'est encore plus inaudible que d'habitude.

*Commentaire : Sans commentaire,...*

## 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2018 :

Madame le Maire demande l'adoption du procès-verbal.

Le procès-verbal est adopté par 22 voix pour et 1 abstention (Gérard CHATIN).

*Commentaire : Le Procès-Verbal ne comportait pas les questions posées par certains membres du Conseil.... De plus, il est étonnant que des absents des séances l'adoptent...*

#### 4) Construction d'un restaurant scolaire – Autorisation de programme:

Madame le Maire passe la parole à Christelle MARIN qui présente le point, elle rappelle qu'il s'agit de reprogrammer ce projet ouvert en 2017 pour un montant de 2 250 000€, le réduire à 2 000 000€ avec 550 000€ sur 2018, 1 200 000€ en 2019 et 200 000€ sur 2020.

L'autorisation de programme est adoptée à l'unanimité.

*Commentaire : Sans commentaire*

#### 5) Construction de la Salle socio-culturelle - Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement (DSIL):

Madame le Maire présente l'esprit de cette demande de subvention et demande l'autorisation au Conseil d'en instruire le dossier.

Le vote est acquis à l'unanimité.

*Commentaire : Sans commentaire*

#### 6) Construction de la Salle Socio-culturelle – Demande de subvention au titre du Programme Régional d'Aménagements et d'Equilibre des Territoires – Région Hauts de France :

Madame le Maire présente le projet de cette demande qui porte sur 52 000€.

Avant de passer au vote Daniel VEREECKE tient à rappeler qu'il est intervenu personnellement auprès de Xavier BERTRAND, Président de Région, en lui adressant un courriel. Jacqueline VANBERSEL lui rappelle qu'il n'a pas la parole et que c'est son influence (à elle) qui permet d'obtenir cette subvention.

Pierre HAUTOT demande pour quand est la fin de travaux pour cette salle. Beriza ZIEGLER répond qu'on verra cette question au budget.

L'autorisation est adoptée à l'unanimité.

*Commentaire. Les escarmouches commencent entre « les amis de toujours d'avant »*

#### 7) Subventions aux associations - Acompte:

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'une demande du Comité de Jumelage pour 800€ comme chaque année où le Comité doit organiser le départ vers l'Italie, soit une année sur deux.

L'accord est donné à l'unanimité

*Commentaire : Sans....*

8) Animations pédagogiques – Année scolaire 2018-2019 - Modification:

Madame le Maire lit un feuillet de façon quasi incompréhensible sur la tarification et les aides de la Commune sur le programme d'animations pédagogiques.

Gérard CHATIN prend la parole et indique que ce sujet a déjà été abordé en novembre, puis en décembre et demande quelles modifications ont été apportées et s'il ne serait pas possible qu'un document soit remis au Conseil pour qu'il vote en connaissance de cause. Madame le Maire lui rétorque que ces documents sont obligatoires à partir de 3 500habitants, il n'est pas question qu'elle en diffuse avant...

Gérard CHATIN indique que dans ces conditions, il s'abstiendra.

La délibération est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

*Commentaire : Il y a beaucoup trop d'élus qui n'ont pas compris où nous conduisent les dysfonctionnements qui ont produit le point 1 de cette réunion. Sainte-Geneviève doit tout avoir d'une « grande » mais à moins de 300habitants de certaines règles on ne les applique pas...*

9) Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AB n°53 d'une contenance de 1536m2 pour la construction d'un bassin de rétention:

Madame le Maire passe la parole à Georges BERSON qui présente le sujet qui consiste en l'achat d'une parcelle pour réaliser le bassin de rétention du Petit Fercourt en réponse aux inondations.

Madame le Maire rappelle que dans les cas d'achat de terrain c'est « l'adjoint qui signe »

La délibération est approuvée à l'unanimité.

*Commentaire : Sans commentaire même si on ne sait quel adjoint va signer l'achat du terrain. Par ailleurs, un bassin de rétention ne se construit pas mais se réalise, ce n'est pas grave l'essentiel pour les habitants du Petit Fercourt c'est qu'il se fasse et que leur mobilisation Porte ses fruits...*

10) Communauté de Communes Thelloise – Modifications des statuts – Retrait de droit commun de la compétence optionnelle « Eaux Pluviales Urbaines » :

Madame le Maire fait état de la modification statutaire, avec quelques regrets, elle évoque la perte de trésorerie due au transfert de la compétence assainissement.

La révision statutaire est adoptée à l'unanimité.

*Commentaire : Sans, il y aurait trop à dire...*

11) Compte rendu des Commissions :

*Commentaire : Comme c'est quasiment toujours le cas, il n'y a pas de compte rendu de commission, mais y a-t-il des réunions de commissions ?????? Ce Conseil vient de démontrer, s'il en était besoin, les dysfonctionnements de cette équipe...*

12) Questions diverses :

a) Alors que Madame le Maire allait clore la réunion, Gérard CHATIN demande la parole. Madame le Maire s'étonne qu'il ait encore des choses à dire et indique qu'elle ne lui donne pas. Gérard CHATIN exprime qu'il a une question à poser sur le CCAS si elle préfère qu'elle soit posée directement au Préfet, il le fera. Il pose sa question : en 2014, après les élections le CCAS comptait parmi ses membres Nancy MICHEL, elle a été remplacée par Patricia JANDIA qui a démissionné, elle a été remplacé dans l'année 2018 par Fabien TOURTE, aucune information n'a été faite au Conseil municipal, est-ce normal ? :

Madame le Maire rétorque à Gérard CHATIN qu'il n'y connaît rien et que le CCAS c'est secret. Il n'y a pas à divulguer ce qui s'y passe.

Ce n'est pas ce que m'ont dit les Services préfectoraux répond Gérard CHATIN.

Madame le Maire renforcée par Dominique LABARRE repart sur l'aspect « secret du CCAS ». Ce alors que Beriza ZIEGLER tente d'expliquer que cela a été indiqué.... on ne sait où ?

*Commentaire : Donc à Sainte-Geneviève, il y a un règlement particulier qui encadre l'utilisation de fonds publics en « fonds secrets », les anciens se rappelleront d'un temps que les moins de 25 ans ne peuvent pas connaître lors duquel on présentait un bilan du CCAS ...*

b) Madame le Maire informe de la fermeture d'une classe en évoquant une histoire de mille feuilles à laquelle même les adeptes ne doivent pas comprendre grand-chose. Elle évoque le turn over de population de la commune. Elle se plaint des dépenses scolaires :

*Commentaire : Le point ne semblait pas prévu, on appréciera la volonté d'informer. Les dépenses scolaires étonnent Madame le Maire, d'un seul coup.... On croit rêver....*

c) Pierre HAUTOT interroge sur qui va reprendre les délégations de Daniel VERECKEE, il argumente en indiquant que les affaires scolaires sont un sujet important :

Madame le Maire répond qu'il n'y aura pas de nouveau 1<sup>er</sup> adjoint et qu'elle prendra les délégations, peut-être les répartira-t-elle.... Ca rumine d'un peu partout.... Vous voulez me faire partir s'exclame-t-elle...

*Commentaire : Encore une belle volonté d'informer face à une question légitime « d'un ami de toujours d'avant », les escarmouches continuent...*

d) Eric MAURIERAS lit sur un micro-ordinateur qu'il a devant lui un texte un peu long par lequel il « remercie » les diviseurs, les opposants,... ce texte semble annoncer une démission même si les termes ne sont pas contenus dans la lecture.

*Commentaire : Voilà ce que produisent les dysfonctionnements d'un Conseil municipal et d'une équipe: la déception des gens de bonne volonté....*

*La réunion est close vers 23h10, ..... mais se poursuit dans la salle entre certains, d'autres sur la place en groupes différenciés, cela promet...*

*Commentaire général: Un climat tendu qui annonce une fin de règne difficile pour une majorité défaite... sans projet et sans priorité...*